

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

175 ans de Constitution fédérale (Mo. 21.3227, Mo. 21.3373)

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Buchwalder, Mathias
Magnin, Chloé

Bevorzugte Zitierweise

Buchwalder, Mathias; Magnin, Chloé 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: 175 ans de Constitution fédérale (Mo. 21.3227, Mo. 21.3373), 2021 – 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 06.06.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Politische Grundfragen	1
Verfassungsfragen	1

Abkürzungsverzeichnis

Büro-NR	Büro des Nationalrates
Büro-SR	Büro des Ständerates

Bureau-CN	Bureau du Conseil national
Bureau-CE	Bureau du Conseil des Etats

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Politische Grundfragen

Verfassungsfragen

MOTION

DATUM: 08.06.2021
MATHIAS BUCHWALDER

L'année 2023 marquera les **175 ans de la Constitution fédérale**, adoptée en 1848. Afin de célébrer dignement l'anniversaire du texte fondateur de la Suisse moderne, le sénateur Hans Stöckli (ps, BE) a déposé une motion demandant au bureau du Conseil des États (Bureau-CE) de prendre les mesures nécessaires à l'organisation de festivités. Celles-ci doivent s'adresser à l'ensemble de la population, et notamment permettre à la jeunesse de prendre conscience de l'importance de la participation politique. Le Bureau-CE proposait d'accepter ces demandes, qui constituaient les points 1 et 3 de la motion. Il demandait en revanche à la chambre haute de rejeter les points 2 et 4 de l'intervention. Ceux-ci chargeaient les Services du Parlement de présenter un concept mettant Berne au cœur de l'événement, mais associant aussi des institutions fédérales telles que les écoles polytechniques, le musée national, la bibliothèque nationale ainsi que les cantons, villes et communes à la fête, permettant ainsi des événements décentralisés dans tout le pays. Il revenait aux Services du Parlement d'assurer la coordination entre les événements ainsi que la planification financière. Le Bureau-CE a indiqué que les Services du Parlement ont déjà rédigé une stratégie globale pour cet anniversaire. Le Palais fédéral devrait être ouvert au public durant un week-end du mois de juin 2023, et d'autres événements seront mis sur pied en parallèle, par exemple des concerts sur la place fédérale. Le Bureau souligne que la mise en place de ces événements nécessitera l'accord du Conseil fédéral ainsi qu'une étroite collaboration avec les services concernés et la ville de Berne. Concernant les festivités en d'autres lieux, les institutions souhaitant organiser un événement pourront s'inspirer de ce qui se fera à Berne. Le bureau estime cependant qu'il ne revient pas aux Services du Parlement d'organiser ni de coordonner l'ensemble des événements, d'autant plus que ceux-ci auront déjà fort à faire avec le changement de législature, auquel l'année 2023 sera consacrée.

Hans Stöckli a accepté de retirer les points 2 et 4 de sa motion. Le sénateur biennois a néanmoins réitéré l'importance d'inclure les cantons, les communes et d'autres institutions dans les démarches. Les points 1 et 3 de la motion ont été adoptés par le Conseil des États.

Le vert-libéral Beat Flach (pvl, AG) a déposé une motion identique au Conseil national. Le bureau (Bureau-CN) proposait également l'adoption des points 1 et 3 et le rejet des points 2 et 4. Cet avis a été suivi par la majorité de la chambre du peuple, qui a accepté le texte par 128 voix contre 54 (1 abstention). Une minorité du bureau composée des députés agrariens Thomas Aeschi et Roland Büchel souhaitait le rejet de la motion.¹

MOTION

DATUM: 21.09.2021
MATHIAS BUCHWALDER

Déposées en vue des festivités pour les **175 ans de la Constitution fédérale** en 2023, les motions de Hans Stöckli (ps, BE) (Mo. 21.3227) et de Beat Flach (pvl, AG) (Mo. 21.3373) ont reçu l'approbation des deux conseils. Plus précisément, ce sont les points 1 et 3 des objets – dont le contenu est identique – qui ont été avalisés, chargeant les services du parlement de l'organisation de diverses activités à l'occasion de ce jubilé. Déjà approuvée par le Conseil des États durant la session d'été, la motion Stöckli a connu le même succès auprès du National en automne, tandis que la motion Flach a effectué le parcours inverse.²

MOTION

DATUM: 11.06.2024
CHLOÉ MAGNIN

Les **motions** sœurs 21.3227 et 21.3373, visant l'**organisation** de festivités pour le **175ème anniversaire de la Constitution fédérale**, ont été classées dans le cadre de l'objet 24.005. Ainsi, les deux objets ont été discutés dans le rapport des bureaux de l'Assemblée fédérale (Bureau-CN et Bureau-CE). Il a alors été proposé de prendre acte du rapport et de **classer** les objets, ce que le Parlement a fait. Lors du classement, il a encore été annoncé que des réflexions étaient en cours pour fêter les 25 ans de l'entrée en vigueur de la Constitution fédérale actuelle.³

1) BO CE, 2021 pp.526 s.; BO CN, 2021 pp.1265 s.

2) BO CE, 2021 p. 987; BO CN, 2021 p. 1769 s.

3) BO CE, 2024, p. 528; BO CN, 2024, p. 1051; Rapport du Bureau du CN et du Bureau du CE du 3.5.24